

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection](#)[Registre CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, janvier 1862](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, janvier 1862

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[janvier 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Poirier, Ch.](#)

Lieu de destinationParis

### Description

RésuméGodin explique à Poirier que le ciseleur qu'il avait envoyé est parti et qu'il a menacé d'intenter un procès à Poirier parce qu'il ne lui a pas compté ses frais de voyage. Godin remet à Poirier la somme due pour les heures de travail du ciseleur, et il lui demande de recruter deux ciseleurs, sans leur promettre le paradis. Dans le post-scriptum, Godin précise que le ciseleur n'avait pas présenté son livret d'ouvrier.

### Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (229r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Genève le 20 Mars 1862

229

229  
-229/232

Monsieur Cochin

Le courrier est parti lorsque je vous  
ai écrit il n'avait que laissé présenter  
son intention de partir en présentant  
à d'autres conditions que celles renfermées  
dans votre lettre et par ailleurs dit qu'il  
n'avait pas l'intention de se rendre à  
Genève mais dès le soir du même jour  
il a remis des outils - j'ai alors fait  
faire le compte de ses heures mais je  
me suis refusé de lui compter des 12 francs  
de frais de voyage il s'est refusé à  
rien recevoir et il a dit que vous auriez  
de ses nouvelles à son arrivée à Paris  
vous lui avez dit dit promis au paradis  
à Genève qui ne pas trouver et dit  
me de revenir vous serez appelé en justice  
pour tenir à son regard les engagements  
que vous avez pris avec lui je lui ai  
répondre qu'il était son affaire que je en  
connaissais que les conditions contenues dans  
votre lettre en attendant je lui dois  
heures à ce certains soit je  
que je vous envoie à lui payer et vous  
en remettre à ce certain le montant  
vous pouvez donc amener dans ces lieux  
mais ne leur pas mettre pas le paradis  
agréz Monsieur mes  
Cochin

Vous le voyez également j'ai vu - je par rapport à l'argent  
 que vous m'avez dit que vous ne le payez pas au paradis  
 dans dans l'acte de départ pas possible